

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Délibération N° 065-2024

TARIFS SEJOUR SKI

L'an deux mil vingt-quatre le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 06 décembre 2024

**Présents :**

MMES CROUZETTE, CERTAIN, VILLATOUX, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER, POUGET  
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI

**Absents excusés :**

M. ORLIANGES

**Secrétaire de Séance** : M. RHODES

- Madame le maire indique au conseil municipal qu'un séjour au ski (à la Mongie – Pyrénées) est organisé en partenariat avec le centre de loisirs de Chanteix, du 03 mars au 07 mars 2025. Ce séjour, destiné aux 9 ans et +, a pour vocation de faire découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités aux enfants. Madame le maire indique qu'il convient de valider les tarifs facturés aux familles pour ce séjour, ces tarifs ayant été fixés avec le centre de loisirs de Chanteix.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
- Décide de fixer comme suit les tarifs de ce séjour

| Quotient<br>Familial impôts | Prix/Enfant | 2 <sup>ème</sup> enfant | 3 <sup>ème</sup> enfant |
|-----------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------|
| 0 - 702                     | 330€        | 300€                    | 270€                    |
| 703-900                     | 360€        | 330€                    | 300€                    |
| 901-1100                    | 390€        | 360€                    | 330€                    |
| 1101-1300                   | 420€        | 390€                    | 360€                    |
| 1301 et +                   | 450€        | 420€                    | 390€                    |

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Simone CROUZETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20241212-D065-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024  
Publication : 16/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20241212-D065-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024  
Publication : 16/12/2024